

**DEMANDE D'ALLOCATION
INDIVIDUELLE**

Madame, Monsieur,

A compter de cette nouvelle rentrée, l'Agglomération du Bocage Bressuirais organise pleinement les transports sur son territoire et devient votre interlocuteur privilégié. Lorsque les élèves demi-pensionnaires de la maternelle au collège ne peuvent bénéficier d'une desserte de proximité, une aide individuelle peut être sollicitée.

Circuits et horaires

Tout d'abord, consultez et vérifiez les horaires et points d'arrêts des différentes lignes existantes sur le territoire : www.trema.agglo2b.fr

Conditions

Les conditions d'octroi sont énumérées dans le règlement de transport consultable sur www.trema.agglo2b.fr.

- Les lycéens, étudiants, apprentis et internes ne peuvent pas prétendre à cette indemnité.
- Le versement est limité à une allocation par famille lorsque plusieurs enfants fréquentent le même établissement scolaire.

Montant et versement

Le montant de l'allocation de base s'élève à 60 € pour l'année scolaire 2023 - 2024. Elle est modulable en fonction des distances domicile / point d'arrêt ou domicile / établissement scolaire :

- de 1 km à 2,9 km uniquement pour les élèves de maternelle et primaire : 60 €
- de 3 km à 4,9 km : 120 €
- de 5 km à 9,9 km : 180 €
- plus de 10 km : 240 €

Cette aide est versée en 2 fois, 50 % avant fin février et 50% avant fin juillet.

Demande d'allocation individuelle

Pour prétendre à cette aide, merci de transmettre le formulaire ci-contre accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'adresse ci-dessous :

Agglomération du Bocage Bressuirais

Direction des Transports et de l'Accessibilité

✉ 27 boulevard du Colonel Aubry -BP 90184 79304 BRESSUIRE

📍 1 bis allée des Oliviers - BRESSUIRE

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

05 49 80 71 97 - trema@agglo2b.fr

Nos services s'emploient quotidiennement à votre satisfaction et restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au **05 49 80 71 97** ou trema@agglo2b.fr.

Très cordialement.



À retourner avant le 31 décembre 2023

Agglomération du Bocage Bressuirais

Direction des Transports et de l'Accessibilité

1 bis allée des Oliviers - BRESSUIRE

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

05 49 80 71 97 - trema@agglo2b.fr

✉ 27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 BRESSUIRE

Élève

Nom :

Prénom :

Rue :

Lieu-dit :

Commune :

Date de naissance :

Représentant légal ou responsable

Nom :

Prénom :

Rue :

Lieu-dit :

Commune :

Courriel :

Tél. domicile :

Portable :

Année scolaire 2023 / 2024

ÉTABLISSEMENT : (Préciser école, collège, lycée, lycée professionnel, agricole...)

Nom de l'établissement :

Commune :

QUALITÉ DE L'ÉLÈVE

Externe

Demi-pensionnaire

Maternelle / Primaire

Collège

Attestation de l'établissement scolaire

Classe : Classe :

Si enseignement adapté, préciser : SEGPA ULIS

Signature du chef d'établissement

Cachet

Autres scolarités

Etudes supérieures : Apprentissage :

Autres :

Transport sollicité

Transport effectué par :

L'élève Parents, tuteur Autre

Point d'arrêt le plus proche de votre domicile :

.....

Distance domicile / point d'arrêt : km

Distance domicile / établissement scolaire : km

Fait à :

le :

Parents : Assistant familial : MDE DEF

Famille d'accueil : Autres :

Signature

Après instruction de votre dossier, le paiement de cette allocation sera effectuée par virement sur votre compte bancaire.

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)